

PLAN DE L'ESPACE RESERVE  
AUX EAUX - VILLARS-BOZON  
(Hors PAC Venoge n° 284)

Approuvé par la Municipalité  
L'Isle, le 17 août 2020  
Syndique R. Im... Secrétaire  
Jordan

Soumis à l'enquête  
du 12 septembre 2020 au 11 octobre 2020  
Au nom de la Municipalité  
Syndique R. Im... Secrétaire  
Jordan

Adopté par le Conseil communal  
L'Isle, le 30 mars 2021  
Président S. Pasche Secrétaire  
Pasche

Approuvé par le Département com.  
Canton de Vaud  
Lausanne, le 23 MAI 2022  
La Cheffe du Département

Entrée en vigueur le 5 JAN. 2023

Dossier n° 1455

Version du Département 30.03.2021  
09.06.2022

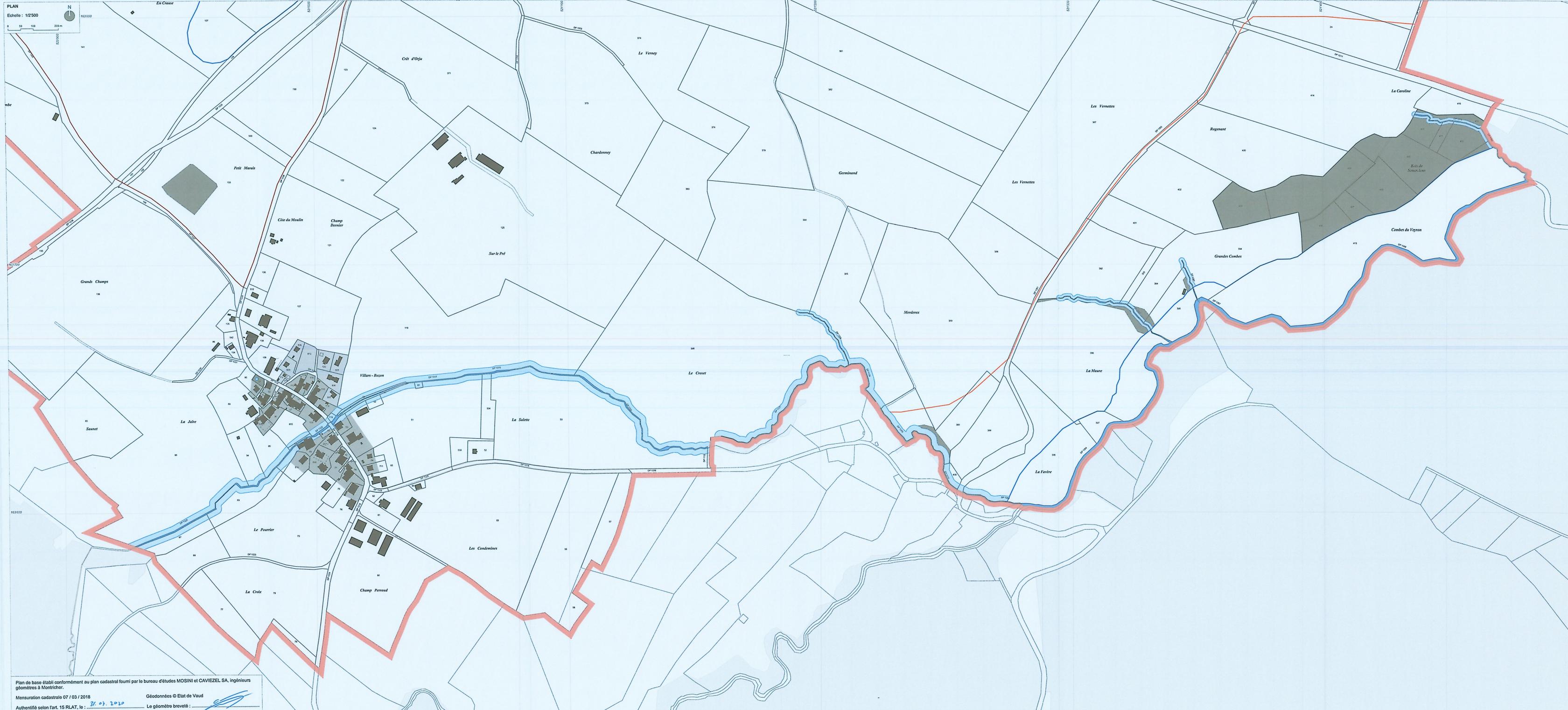
PLAREL LAUSANNE

LEGENDE

-  Limite du territoire communal
-  Les cours d'eau
-  Espace réservé aux eaux (art. 41a OEAux)

PLAN D'AFFECTATION CANTONALE DE PROTECTION DE LA VENOGÉ n° 284

-  Périmètre 2 : les couloirs de la Venoge et du Veyron
-  Périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA, ingénieurs géomètres à Montcher. Géodonnées © Etat de Vaud  
Mensuration cadastrale 07 / 03 / 2018. Authentifié selon l'art. 15 RLAT, le 31.03.2019. Le géomètre breveté :   
Éléments du cadastre hors de la limite communale mentionnés à titre indicatif